



**Recrute selon conditions statutaires  
Un responsable de circonscription d'action sociale à Aurillac**

**Un agent de catégorie A (h/f)**

**Pôle Solidarité Départementale**

**MISSIONS :**

Sous l'autorité du Chef du Service Social Départemental, vous assurerez la responsabilité d'une circonscription d'action sociale et conduirez la politique du service social sur la circonscription.

A ce titre, vous serez chargé(e) de :

- Assurer l'encadrement hiérarchique et technique du personnel du service social de la circonscription ;
- Garantir les interventions de ce service concernant en particulier la protection de l'enfance et des adultes vulnérables, la protection maternelle et infantile, l'accompagnement des personnes en difficulté ;
- Faciliter l'organisation de toutes liaisons fonctionnelles entre les services du Pôle Solidarité Départementale,
- Coordonner les évaluations des informations préoccupantes concernant les enfants en danger ou en risque de danger ;
- Contribuer à une meilleure adaptation des réponses aux besoins en organisant le diagnostic et l'évaluation des actions ;
- Etre garant du relais avec les autres services sociaux et médico-sociaux, les partenaires de ces différents domaines d'intervention ainsi qu'avec les élus ;
- Assurer l'animation de groupes de travail ou d'actions favorisant l'implication des usagers.

**COMPETENCES ET QUALITES REQUISES :**

Poste à responsabilité exigeant :

- des compétences professionnelles avérées,
- une expérience d'encadrement et d'animation de groupe de projets,
- des qualités relationnelles,
- le sens des responsabilités et des capacités d'initiative,
- le goût du travail en équipe.

*Contact Conseil Général du Cantal : Madame Maryse PERIER, Chef du Service Social, 04 71 46 59 46.*

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation + CV + dernier arrêté) **avant le 26 juin 2013** :  
Monsieur le Président du Conseil Général du Cantal - Direction des Ressources Humaines – Hôtel du Département – 28 avenue Gambetta – 15015 AURILLAC Cedex.